

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 10 septembre 2007

DOSSIER : 2007-UO/TI-32

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée à Patricia E. Roy, Victoria (C.-B.), pour la reproduction d'une caricature d'Ed McNally dans un livre

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à Patricia E. Roy, comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction de la caricature intitulée *Give Me Your Skilled, Your Rich, Your Coddled Few...* d'Ed McNally publiée dans le *Montreal Star* le 18 octobre 1966, dans l'ouvrage intitulé *Contradictory Impulses : Canada and Japan in the Twentieth Century* qui sera édité par Patricia E. Roy et Greg Donaghy.

Le tirage de la reproduction de la caricature est limité à 1 500 exemplaires.

- (2) La licence expire le 31 décembre 2008. La reproduction autorisée doit donc être terminée avant cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) La délivrance de cette licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute utilisation non visée par cette licence.
- (5) Le titulaire de la licence versera 25 \$ à la *Canadian Artists Representation Copyright Collective* (CARCC) qui pourra disposer de ce montant selon ce qu'elle jugera utile pour ses membres en général. La CARCC s'engage toutefois à rendre ce montant à toute personne qui établit, avant le 31 décembre 2013, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre susmentionnée.
- (6) L'entrée en vigueur de cette licence est conditionnelle au dépôt par la CARCC auprès de la Commission son engagement de se confirmer aux conditions stipulées au paragraphe (5) ci-dessus.

Le secrétaire général,

Handwritten signature of Claude Majeau in black ink.

Claude Majeau